

Protocole

d'obtention d'un rendez-vous médical



Besoin rapidement d'un avis médical ?

Pensez-vous que votre pronostic vital peut-être engagé ?

- ✓ Contactez le SAMU : 15 ou 112
- ✗ Contactez le cabinet de votre médecin traitant

Vous n'avez pas réussi à avoir un rendez-vous?

Si vous habitez ou êtes de passage sur le territoire du Bas-Chablais***
ou que votre médecin traitant est situé sur le Bas-Chablais,
appelez les Soins Non Programmés* de la CPTS du Bas-Chablais**.

04 56 66 04 40

Numéro d'appel gratuit.
Joignable du lundi au vendredi de 8h à 12h.

* Les Soins Non Reprogrammés (SNP) répondent aux besoins des patients souffrant d'un problème de santé qui ne relève pas de l'urgence vitale mais dont la prise en charge ne peut être ni anticipée ni retardée.

**CPTS - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé :
organisation des professionnels de santé sur un territoire donné.

***Communes appartenant à la CPTS du Bas-Chablais :
Allinges, Anthy-sur-Léman, Armo, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens,
Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Lyaud, Machilly,
Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Saint-Cergues, Sciez, Veigy, Yvoire.

Pour plus de renseignements sur la CPTS du Bas-Chablais rendez-vous sur :

www.cpts-bas-chablais.fr